



Commune de BERTRANGE

## AVIS AU PUBLIC

Contact : Nadine SCHMIT  
26 312 334

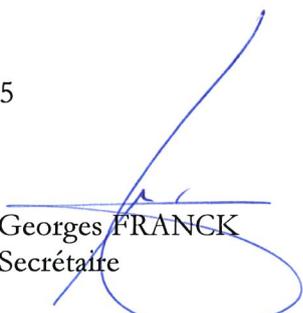
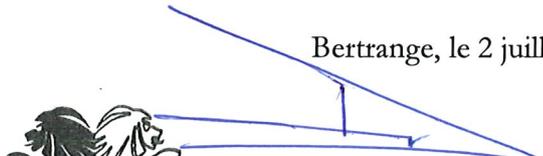
Il est porté à la connaissance du public que par l'arrêté portant le n° 3A/2025/1663/186 du 25 juin 2025 du Ministre du Travail, à savoir

la société BEIL s.a., au nom et pour le compte de l'ADMINISTRATION COMMUNALE DE BERTRANGE, a été autorisée à exploiter un appareil élévateur à plateforme pour personnes à Bertrange, 1 rue de la Fontaine.

Aux termes de l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 un recours contre l'arrêté d'autorisation susmentionné est ouvert à tous les intéressés devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision. L'appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou au tableau du tribunal d'arrondissement à Diekirch.

Bertrange, le 2 juillet 2025



 Commune de BERTRANGE

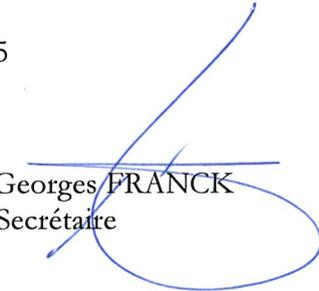
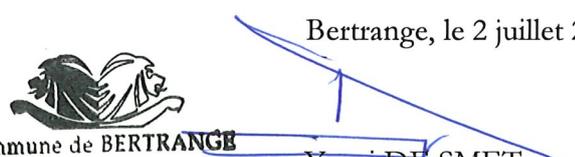
Youri DE SMET  
Bourgmestre

Georges FRANCK  
Secrétaire

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné, Bourgmestre de la commune de Bertrange, certifie que l'avis ci-dessus a été publié et affiché à partir de ce jour.

Bertrange, le 2 juillet 2025



 Commune de BERTRANGE

Youri DE SMET  
Bourgmestre

Georges FRANCK  
Secrétaire